

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

*Saint Simon*

ENVIRONNEMENT



### REUNION DE BUREAU du 10 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Le fait marquant du mois de décembre pour le quartier de St-Simon a été la présentation officielle par les élus et responsables techniques du Conseil Départemental, du collège qui sera construit sur le terrain de NXP, au bord de l'avenue Eisenhower. Ce collège qui ouvrira le 1er septembre 2021 accueillera des élèves de St-Simon et de la Reynerie, dans le cadre de la politique de mixité sociale mise en place par le CD31.

La carte scolaire sera entièrement revue dans toute la zone sud-ouest et il a été réaffirmé le projet de construction d'un 2ème collège à Guilhermy qui ouvrira en 2022.

Le quartier qui ne comptait jusque-là aucun collège va enfin en être équipé.

Il faut remercier les élus, Mme El Kouacheri et M. Llorca et les décideurs du Conseil Départemental qui ont porté ce projet que notre association a essayé pour sa part de faire avancer depuis plusieurs années.

Et pour démarrer 2019, nous vous annonçons une réunion publique ouverte à tous, organisée par la mairie le 8 janvier à 19h, qui aura pour thème la TAM et la "construction dans son jardin" (appelée Bimby par les urbanistes).

Tout le bureau de St-Simon Environnement vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

T. BARBERO, président de SSE

### **Réunion publique sur le collège le 3 décembre**

La réunion de présentation du collège nommé provisoirement St-Simon 1 nous a confirmé qu'il pourrait accueillir 600 élèves dans 24 classes et que l'ouverture se fera en septembre 2021.

Les élèves seront issus de La Reynerie et de St-Simon, dans une proportion qui sera définie en fonction de critères sociaux-économiques permettant une mixité des publics.

L'objectif n'est pas de déplacer le collège Badiou à St-Simon, mais bien de créer un collège qui ne soit pas classé REP+.

Vous pourrez retrouver notre compte-rendu complet de cette réunion animée par le Conseil Départemental sur notre site :

<http://www.saint-simon-environnement.org/spip/Compte-rendu-de-la-reunion>



Il reste à la mairie plus de 2 ans pour prévoir et réaliser un réseau de déplacements doux pour que les élèves puissent accéder à pied ou à vélo au collège à partir de St-Simon.

Le point de jonction pour ce mode de déplacement sera le chemin de Canto-Laouzeto. Il devient urgent d'y construire au moins un trottoir pour sécuriser les piétons.

Il y aura également un accès à partir du chemin de Basso-Cambo et du chemin de Lestang.

Le Conseil Départemental a également confirmé le lancement du projet de collège **St-Simon 2** qui sera situé à Guilhermy et ouvrira en **2022**.

## 4<sup>ème</sup> groupe scolaire

Contrairement aux annonces faites en Commission de quartier, il n'y aura pas de construction d'un 4<sup>ème</sup> groupe scolaire pour la rentrée 2019.

Comme nous le présentions dans notre bulletin de novembre, trouver en quelques mois un terrain de 6000 m<sup>2</sup> entre les Tibaous et Paul Bert relevait de la gageure.

Devant l'urgence face à une démographie galopante (560 élèves en 2000 contre 1440 en 2017 !) il fallait trouver une solution pour scolariser les enfants. Et ce n'est pas fini, puisqu'on a constaté sur le quartier 221 naissances en 2015 et 175 en 2016, alors que les centaines de logements de Guilhermy viennent juste de se remplir.

La solution d'urgence va être d'augmenter la capacité de Paul Bert en installant des modules en partie sur le terrain de basket.

- 6 classes avec 3 classes au RDC et 3 classes à l'étage avec une cour de 1250m<sup>2</sup>
- 1 local pour la salle des maîtres + 1 bureau

Ces locaux partageront certaines fonctions avec Paul Bert : la cantine (celle de Paul Bert sera agrandie en prenant de la place sur le préau couvert), et une autre classe.

Au final, l'école Paul Bert élémentaire reviendra à 12 classes et son « annexe » aura 6 classes.

Pour la maternelle, 2 classes et 1 extension de dortoir seraient créées en algeco sur la cours de récréation de l'élémentaire et la cour de la maternelle serait agrandie. La maternelle passera à 10 classes.

***Notre avis :*** *comme l'ont dit haut et fort des habitants lors de la commission de quartier, si on ne dispose pas des équipements publics comme les écoles et la voirie, il faut arrêter d'accorder des permis pour des centaines de logements.*

*On aurait pu se douter que l'apport de milliers d'habitants supplémentaires allait créer des besoins en places de maternelle et d'école et anticiper un minimum pour éviter de se retrouver face à l'urgence.*

*Au final, on va concentrer à Paul Bert un nombre considérable d'élèves dont les parents auront le plus grand mal à se frayer un chemin le matin, vu les blocages de circulation que l'on constate dans ce secteur chaque jour. Ce sera donc pire en 2019.*

*Quant aux espaces dévolus aux élèves, il y aura forcément de la perte : cour de récréation, équipements sportifs, préau.*

*Pourtant, il y a encore un an, on pouvait trouver ce fameux terrain de 6000m<sup>2</sup>, par exemple en prenant sur le terrain de NXP au bout du chemin de Canto-Laouzeto ou encore en préemptant le terrain situé à l'angle des chemins du Loup et de Monlong au lieu d'y laisser construire de nouveaux logements.*

## Incinérateur

Nous avons participé le 23 novembre à la Commission de Suivi de Site de la SETMI (société qui gère l'incinérateur).

Vous pourrez consulter notre compte-rendu complet sur notre site : <http://www.saint-simon-environnement.org>

Cette année, **287 023** t de déchets ont été incinérés. C'est près de 10 000 t de plus qu'en 2016 et la plus forte quantité depuis 2007, année où la capacité de l'usine a été portée à 300 000 t/an. Bien entendu, les rejets augmentent aussi dans une proportion voisine.

Notre vigilance concerne essentiellement la quantité de NOx (oxydes et dioxydes d'azote) rejetés dans les fumées, valeur qui est mesurée en continu et qui est plusieurs fois très proche de la limite autorisée : jusqu'à 198 mg/m<sup>3</sup> pour 200mg/m<sup>3</sup> autorisés. Les dépassements éventuels ne sont pas mentionnés.

### **Déchets en provenance de Corse**

La SETMI a confirmé avoir répondu favorablement à un appel d'offre, ses capacités techniques le permettant. Cependant la quantité concernée (20 000 t) ne viendrait pas en supplément de celle habituellement traitée mais se substituerait à une partie de celle-ci de manière à rester autour de 280 000 t pour l'année, quantité jugée nécessaire pour répondre aux besoins d'eau chaude exprimés.

La convention passée avec la métropole prévoit que celle-ci doit fournir à l'usine 270 000 t par an. La SETMI est habilitée pour proposer ses services pour traiter des quantités supérieures mais dans ce cas elle doit en demander l'autorisation à la DREAL.

C'est le cas des déchets corses dont le dossier se trouve actuellement au niveau des services de l'état, en attente d'une décision dont la date n'a pas été précisée.

Nous sommes très dubitatifs sur le bilan carbone d'un éventuel transport de déchets par camion, puis bateau, puis camion depuis la Corse.

## Urbanisme et constructions

**36 Ch du Renard :** nous avons été déboutés de notre recours contre ce permis par le tribunal administratif.

Les juges ont estimé qu'une emprise au sol de 49% du projet au lieu des 20% autorisés par le PLUi-H était une discordance "minime".

Dans les grandes villes où l'immobilier est réputé être en tension il n'y a plus de possibilité de faire appel (afin d'éviter voire de supprimer les recours), il ne reste que la possibilité de se pourvoir en cassation au niveau du Conseil d'Etat.

Mais comme le Conseil d'Etat ne juge pas le dossier au fond, mais vérifie la légalité de la procédure, nous avons préféré stopper notre action contentieuse afin de ne pas risquer de mettre en péril l'avenir de l'association.

Au total, la procédure nous aura coûté 1 000€ que nous devons verser à la mairie pour la dédommager d'une partie de ses frais d'avocat (pour notre part, nous n'avons pas payé d'avocat et rédigé le recours nous-mêmes).

Ce sont donc 36 appartements de plus qui vont voir le jour chemin du Renard.

**134 Bd Eisenhower :** le permis de construire concernant les 48 premiers logements de Vinci vient d'être accordé. Il en reste encore 524 qui ont été déposés mais pas encore accordés.

\*\*\*\*\*

Nous constatons une accalmie sur le front des dépôts de permis de construire ce mois-ci.  
Est-ce conjoncturel ou bien le résultat de l'application du futur PLUi-H ?

Nous avons envoyé un courrier à M. Moudenc pour lui demander de mettre à profit les derniers arbitrages sur le PLUi-H qui ont lieu en ce moment, pour mettre en place des règles encore plus contraignantes qui favorisent la construction individuelle.

La commune de Toulouse s'est engagée à construire **3750** logements par an.

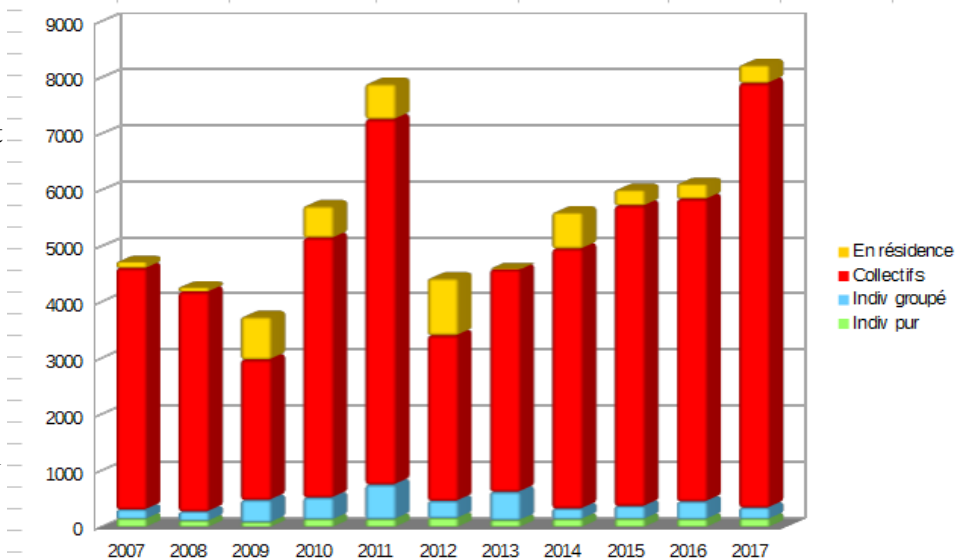
Vous pourrez constater à la lecture des données officielles ci-contre que cet objectif est très largement dépassé pour le plus grand bonheur des comptes d'exploitation des promoteurs. (source Sitadel du ministère du logement)

Année	Indiv pur	Indiv groupé	Collectifs	En résidence	Total	Commencés
2007	146	158	4308	115	4727	
2008	112	158	3922	80	4272	3842
2009	81	399	2502	764	3746	3698
2010	133	385	4630	567	5715	5944
2011	135	616	6508	635	7894	4865
2012	156	304	2950	1020	4430	5302
2013	117	506	3966	8	4597	3320
2014	139	187	4632	650	5608	3851
2015	142	227	5353	287	6009	5229
2016	137	313	5392	272	6114	4800
2017	144	196	7564	325	8229	

Les premières colonnes du tableau et le graphique montrent le nombre de logements accordés pour chaque année et la colonne "commencés" indique le nombre de constructions qui ont été démarrées.

Même si on constate un décalage ou quelques déperditions parmi les permis accordés, ces chiffres montrent bien l'explosion des permis.

Le record de tous les temps a été battu en 2017 puisque malgré les promesses de "densité modérée", la mairie a accordé **8229** logements.



La même poussée des promoteurs se constate dans toute la Métropole.

A Blagnac, le Maire semble vouloir stopper la destruction du centre-ville, si l'on en croit un article de La Dépêche du 17 décembre dont voici un extrait :

*Lors d'une réunion publique d'information à destination des habitants du quartier centre, le maire a dévoilé, mercredi soir, la préparation de nouvelles règles d'urbanisme dont le projet sera présenté le mois prochain, avant son application envers les promoteurs et la mise en place d'une «fabrique urbaine». «On ne peut pas continuer comme ça, il faut cesser de voir les promoteurs regrouper l'achat de plusieurs maisons et de leur emprise foncière pour constituer un collectif en lieu et place de l'existant», a-t-il affirmé devant une salle comble.*

*Il a ensuite expliqué la démarche en cours : «Nous sommes en train d'établir une cartographie de la ville en distinguant quatre secteurs selon les autorisations que nous accorderons au regard des demandes de permis de construire. D'abord des quartiers à préserver comme le centre-ville où seules seront autorisées les surélévations ou extensions en fond de parcelle. Ensuite là où il faut accompagner pour réaliser de petites évolutions et constituer des «fermasses» comportant plusieurs appartements.*

Allons-nous y parvenir aussi à St-Simon ?



**Château de Monlong** : les travaux ont démarré. Quelle tristesse de ne pas avoir protégé ce bâtiment...



### ***Mieux vaut en rire...***

Les publicitaires ont l'art d'enjoliver : nous ne pouvons résister à la publication de cette description flatteuse que l'on peut lire sur le site internet d'un constructeur.

#### **Une situation stratégique**

- Le quartier Saint-Simon, situé au sud-ouest de Toulouse, est un quartier pavillonnaire traditionnel toulousain ; avec ses maisons en brique rouge, ses demeures de maître nichées aux cœurs des parcs arborés classés, il a su garder une atmosphère de village avec de nombreux commerces et services du quotidien, situés sur la place de l'église de Saint-Simon.
- La rue Règuelongue est la rue la plus résidentielle du Quartier Saint-Simon. Elle reste très préservée, avec une faible circulation et des habitations majoritairement individuelles.
- Les lignes de bus, qui passent sur la place de l'église, mènent à la ligne A du métro, située à moins de 2 km. Les accès aux différents parcs d'activités (Météopôle, zone aéronautique, Oncopôle, Portet-sur-Garonne...) sont facilités par la proximité de la rocade arc-en-ciel et de l'A64.
- Enfin, la base de loisirs de La Ramée, et son golf, sont situés à quelques centaines de mètres de la résidence.

Ca fait envie ! Et les habitants et usagers de la rue Règuelongue apprécieront sa faible circulation...

Une fois de plus, les promoteurs mettent en avant le caractère pavillonnaire du quartier, pour mieux y construire et vendre leurs logements collectifs...

### ***Equipement public***

Un jeu supplémentaire va être installé en décembre dans le jardin Pilhak qui remporte un grand succès auprès des parents et enfants du quartier.



## Déplacements

Nous avons écrit à M. Moudenc pour lui demander de pousser pour la réalisation de la piste cyclable Liffard/Eisenhower qui doit se faire l'an prochain... depuis plus de 5 ans.

Pour rappel, l'adjoint aux mobilités nous écrivait déjà en 2014 que les acquisitions foncières étaient en cours. Manifestement elles ne sont toujours pas réalisées.

### - Aménagement de la liaison piétons/cycles Liffard/Eisenhower:



- Procédure d'acquisitions en cours
- Travaux d'aménagement fin 2019



## BUS Lineo 11 :

Tisseo a annoncé la création de cette ligne qui reliera Basso-Cambo à Frouzins en utilisant la voie de bus actuelle de la VCSM.

De 5 h 15 à 0 h 30 (1h le week-end), le bus passera toutes les 9 minutes en heures de pointe et toutes les 12 minutes en heures creuses.

Pour St-Simon, nous pouvons en espérer une diminution des flux de véhicules sur la route de St-Simon, si ce moyen de transport est largement utilisé par les habitants de Frouzins, Cugnaux et Villeneuve.

De plus, cela augmentera les fréquences de bus pour les habitants du quartier sur cet axe.



**La mise en service est prévue pour 2021.**

## Réunion publique le 8 janvier 2019 sur la TAM

Une réunion publique aura lieu le **8 janvier à 19h au Centre d'animation, 10 ch Liffard** sur le thème de la Taxe d'Aménagement Majorée et sur la densification douce appelée Bimby par les urbanistes.

Devraient être présents **Mme Laigneau, adjointe à l'urbanisme** et **M. Briand, adjoint aux finances**

### Qu'est-ce que le développement Bimby ?

C'est une démarche qui consiste à augmenter la densité des quartiers pavillonnaires en "construisant dans son jardin". Cette démarche est à l'initiative de la collectivité qui la favorise par l'adoption de règles dans le Plan d'Urbanisme, mais elle y associe étroitement les habitants du quartier qui ont la maîtrise du foncier.

Le but essentiel est de densifier, tout en conservant une typologie de logements et des formes urbaines qui s'intègrent à l'existant.

L'avantage pour la collectivité, outre la production de logements, est de réaliser des économies au niveau des équipements publics de voiries, de réseaux et d'équipements collectifs, par rapport à une densification en "tout collectif" comme nous pouvons la constater actuellement à St-Simon.



Un autre avantage, et non des moindres, est le niveau d'acceptation par la population de ce type de densification, à l'inverse de ce que l'on constate lors d'opérations importantes qui sont souvent attaquées au justice.

L'avantage pour les habitants est de pouvoir utiliser un terrain devenu trop grand ou encore de valoriser une partie de leur propriété, sans pour autant devoir détruire leur maison ou devoir déménager.

Pour les autres habitants et pour le quartier, cela permet de maîtriser l'évolution du quartier et de lui garder son caractère pavillonnaire et sa qualité de vie.

En banlieue toulousaine, la commune de Vigoulet-Auzil a entrepris cette démarche depuis 2016 avec de très bons résultats. Dans une grande ville comme Toulouse, ce type de démarche peut trouver sa place à l'échelle d'un quartier comme le nôtre, dans lequel dans lequel de nombreux habitants estiment qu'il faut stopper la production de logements collectifs.

Sur cette vieille photo aérienne de St-Simon, reconnaissez-vous les rues de votre quartier ?

Si vous voulez vous documenter sur la démarche Bimby : <http://bimby.fr/2011/01/le-projet-de-recherche-bimby-en-quelques-mots>



L'autre sujet de la réunion sera la (très chère) Taxe d'Aménagement Majorée qui a été versée par tous ceux qui ont fait construire ou agrandi une construction depuis 2012.

Nous demandons depuis des années des éclaircissements quant au volume des fonds perçus et à l'utilisation qui en a été faite pour le quartier. Cette réunion avec M. Briand, l'adjoint aux finances devrait répondre à vos interrogations sur ce sujet.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion du bureau : le lundi 14 janvier à 20 h 30 place de l'église**

### **BULLETIN D'ADHÉSION 2019**

**Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,**

**Centre d'animation 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse**

**NOM :**

**PRENOM :**

**Adresse électronique :**

**Adresse postale :**